

DÉCISION DE LA COMPOSITION DU JURY
POUR LE CONCOURS SUR TITRES DE
PSYCHOMOTRICIEN de Classe Normale

Vu la décision de Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Chartres,
en date du 4 juin 2022 portant ouverture d'un concours sur titres de
Psychomotricien de classe normale,

Article 1 : La composition du jury est fixée comme suit :

- **Monsieur Olivier FALANGA**, Directeur chargé de la Direction des Relations Humaines du Centre Hospitalier de Chartres, président du jury ;
- **Madame Christine GRABOT**, Psychologue Cadre supérieure de santé au Centre Hospitalier de Chartres ;
- **Madame Sarah CURTAUD**, Psychomotricienne au Centre Départemental de l'Enfance de Champhol.

Article 2 : Le Directeur des Relations Humaines est chargé de l'exécution de la présente décision.

Chartres, le 31 août 2022

Le Directeur-Adjoint chargé
De la Direction des Relations Humaines,



Olivier FALANGA